

Forte hausse des candidatures : l'Agence Erasmus+ fait le choix de l'inclusion

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation a communiqué les résultats des financements de l'appel à projet mobilités 2023 sur son site à destination des porteurs de projets Erasmus+, <https://monprojet.erasmusplus.fr>

Avec un budget dédié à la mobilité Erasmus+ en hausse entre 2022 et 2023 (269 millions d'euros, soit +7%) mais une demande de financements Erasmus+ qui augmente de 32% sur l'ensemble des secteurs, l'Agence financera 53% de la demande de mobilités en 2023 (contre 66% les années précédentes).

Des bourses revalorisées pour les étudiants les plus défavorisés

Dans l'enseignement supérieur, appuyée par son Comité National d'Évaluation, l'Agence a fait le choix de financer 100% de la demande de « complément inclusion » (+250€ par mois) identifiée par les établissements pour leurs étudiants les plus défavorisés.

Par ailleurs, la Commission européenne a revalorisé les barèmes des bourses Erasmus+ pour tenir compte de l'inflation et donc de la hausse des coûts des séjours à l'étranger pour tous.

Ainsi, pour répondre au mieux à une demande de mobilités en hausse (+8%), le montant versé aux établissements par mobilité d'études baisse : l'Agence financera 5 mois d'études contre 6 mois auparavant, ce qui correspond à la durée moyenne déclarée. Au total, près de 63% de la demande en mobilité sera satisfaite (contre 67% en 2022).

« Avec un budget équivalent et des demandes supérieures, dans un contexte d'inflation, nous avons fait un choix social de financer en priorité les mobilités des publics relevant de l'inclusion et des mobilités de stages professionnalisant » explique Nelly Fesseau, directrice de l'Agence Erasmus+ France.

Un vif intérêt pour la mobilité désormais reconnue par l'Éducation nationale

Concernant les mobilités de l'enseignement scolaire, la formation professionnelle et l'éducation des adultes, l'Agence a, là aussi, traité en priorité les demandes liées à l'inclusion tout en revalorisant le barème des aides pour tenir compte de l'inflation. Ainsi, 100% des demandes de mobilités de l'éducation des adultes seront satisfaites.

L'enseignement scolaire et de la formation professionnelle ont une demande respectivement satisfaite à 51% et 53% (contre 100% et 76% en 2022). En parallèle de l'annonce de la reconnaissance de la mobilité Erasmus+ en lycée général (BOEN, août 2022), la demande de mobilités scolaires suit une courbe de croissance très importante : +140% en moyenne chaque année.

« Pour suivre la dynamique d'internationalisation croissante et continuer d'encourager les établissements à bénéficier des diverses opportunités du programme Erasmus+, des financements conséquents seront nécessaires » précise Nelly Fesseau.

CONTACT Anne-Sophie Brieux, anne-sophie.brieux@agence-erasmus.fr, 05 56 00 94 41